

Un milieu environnant riche et varié mais porteur de contraintes

1) Patrimoine écologique

Cette commune recèle un patrimoine écologique intéressant : une protection de type ZNIEFF (zone naturelle d'Intérêt écologique faunistique et floristique) est délimitée sur 289 ha à cheval sur deux communes (Veyrac et St Gence), dans la partie sud-ouest, sur les bois des Landilles et du Mas Boucher (source : DIREN du Limousin).

Description et intérêt du Site : Il s'agit d'un massif composé essentiellement de feuillus mais depuis quelques années de nombreuses plantations de résineux ont été réalisées (douglas, épicéa, mélèze etc.). L'intérêt du site n'est pas uniquement basé sur les différents types de peuplements. En effet, plusieurs petites mares forestières apportent à cette forêt une diversité de biotopes qui est bénéfique à de nombreuses espèces animales. En plus de ces micro-habitats humides, le coeur du site abritait des secteurs de lande sèche comme l'attestent les tâches de callune et les genéviers encore visibles par endroits. Ces secteurs sont encore utilisés comme dortoir par les busards qui chassent dans les prairies et cultures environnantes.

La flore ne constitue pas l'intérêt capital du site. On note cependant la présence de quelques espèces de plantes rares voire protégées (Littorelle à une fleur).

C'est au plan faunistique que ce site est surtout intéressant. On y trouve que ce soit dans le bois ou à sa périphérie de nombreuses espèces rares et protégées. Ainsi, parmi les vertébrés, nous pouvons citer la présence de plusieurs chauves-souris qui gîtent dans les caves du bourg de Veyrac comme la barbastelle d'Europe. Les caves du bourg sont connues depuis de nombreuses années et font l'objet d'un suivi annuel. Dans les secteurs de mares forestières, il faut noter la présence du sonneur à ventre jaune, petit crapaud protégé en France. Certains invertébrés intéressants ont également été contactés. Ainsi, un carabe a été trouvé pour la première fois en Limousin. L'espèce contactée appartiendrait à une sous-espèce nouvelle, encore inconnue en France. sa description est actuellement en cours de rédaction.

Milieus déterminants :

- Landes Humides.
- Chênaies acidiphiles (et chênaies-hêtraies acidiphiles).
- Eaux dormantes.
- Groupements à reine des prés et communautés associées.

Sur le reste du territoire, il convient néanmoins de préserver certains éléments.

Ø Les haies bocagères : les éléments de haie qui ont subsisté permettent d'assurer la connexion avec les nombreux bois et bosquets répartis dans les différents secteurs ; ils servent de refuge à toute une faune : oiseaux, insectes, coléoptères... Leur rôle écologique ne se limite pas à cela : la haie sert de brise-vent, réduit l'érosion des terrains, favorise l'infiltration de l'eau...

Ø Les cours d'eau et étangs : La rivière Glane et le ruisseau du Glanet son affluent, traversent la commune d'est en ouest. Le parcours de la Glane s'étend sur 6 km environ, avec une dénivellation de 28 m. Son bassin versant recouvre la totalité de la commune. On y dénombre entre 35 et 40 étangs dont 3 réalisés sur le cours du Glanet.

La prolifération des étangs comporte des inconvénients :

- réchauffement de l'eau
- évaporation plus importante
- mise à sec à l'aval des cours d'eau en cas de fermeture des vannes ou de colmatage ; ainsi, le débit d'eau rendu à la rivière n'est pas suffisant en période sèche et le cours d'eau se trouve parfois en dessous de son débit minimum souhaitable
- envasement de l'aval au moment des vidanges, qui détruit les lieux favorables aux frayères
- obstacles à la circulation du poisson (chutes d'eau d'origine artificielle, moulins,...) qui ont des incidences sur la population piscicole

2) Ressources naturelles

o Eau potable

Dotée d'un réseau hydrologique important, la commune compte de nombreuses sources. Aucune n'est utilisée pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable, pour la commune de Saint Gence.

Par contre, un certain nombre de puits privés sont utilisés par des particuliers, le plus souvent pour des usages secondaires (arrosages, lavages ou alimentation des troupeaux....)

o Energie hydroélectrique

Différentes installations ont été réalisées pour tirer parti des potentialités du site en matière de production d'énergie :

Certaines chaussées liées à d'anciens moulins sur le cours de la Glane ou du Glanet (moulin Rabaud, moulin du Theil, moulin de Chevillou, moulin de Vauzelle...) subsistent mais elles ne sont plus utilisées.

3) Les risques naturels

La commune n'est pas vraiment concernée par les risques d'inondations même si la Glane inonde régulièrement quelques terrains bordant le cours d'eau, aucune construction autre que les moulins n'est située sur ces terrains sur lesquels il n'est pas envisagé de construire. Il n'y a pas de prévision d'urbanisation sur ce secteur.

Il n'est pas signalé de risque de glissements de terrain, ni de risque d'éboulement.

Cette commune n'est pas concernée par un risque technologique connu.

4) Les points noirs et atteintes à l'environnement

Carrière :

Il existe une ancienne carrière, non loin des Monts. Elle n'est plus exploitée et ses abords se sont revégétalisés naturellement.

Zone de Bruit :

Une zone de bruit est déterminée dans la partie sud-est de la commune, non loin de l'aérodrome de Bellegarde.

Réseaux aériens :

Ces dernières décennies, des réseaux aériens se sont multipliés au cœur des villages et nuisent à la qualité des groupes bâtis. La mise en souterrain a été réalisée dans une partie du bourg, elle doit se continuer dans les secteurs les plus touchés.



5) L'urbanisation en bordure des axes routiers

Saint Gence est traversée par plusieurs routes départementales :

- La RD 20 qui relie Limoges-Bellegarde à Nieul, longe la limite ouest de la commune ; quelques constructions sont implantées en bordure dans le secteur de Maison Neuve.



- La R.D 28 qui assure la liaison du bourg avec Limoges-Bellegarde. Assez fréquentée, cette route est bordée de constructions aux lieux-dits La Croix des Charriers, Les Clapiers. Ce sont majoritairement des constructions à usage d'habitation qui ne génèrent pas de fort trafic, mais on relève la présence de certaines activités artisanales. L'implantation de nouvelles constructions en bordure de cet axe est à organiser, en limitant les sorties individuelles ; de plus, des conditions de recul seront édictées.

- La RD 28, qui traverse le bourg et le village de la Châtre Plane. L'implantation de nouvelles constructions en bordure de cet axe avec accès direct est à limiter, en dehors des zones agglomérées.